PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCHERESSE
NIVEAU ALERTE

Ensemble, soyons responsables



Les principales restrictions actuellement en vigueur

ARROSAGE

Interdit de 10h à 18h

Pelouses, jardins, potagers, espaces verts, massifs fleuris (en pleine terre ou en contenants divers), espaces arborés

LAVAGE

- Station **autorisé** uniquement avec haute pression ou recyclage d'eau
- Véhicules à domicile : **interdit**
- Terrasses, façades, toitures : nettoyage **interdit** (hors professionnels)

PISCINES

- Remise à niveau autorisée
- Remplissage **interdit**
- Vidange **autorisée** uniquement après neutralisation du chlore

MILIEUX NATURELS

- Prélèvements **interdits** dans les cours d'eau, puits, fontaines publiques
- **Autorisés** seulement pour le maraîchage et l'abreuvement des animaux **sous conditions et déclaration préalable.**
- Entretien des cours d'eau **autorisé**
- Remplissage et vidange des plans d'eau **interdits**

INDUSTRIES

- Réduction de la consommation d'eau conformément aux arrêtés préfectoraux, ministériels

Retrouvez la liste complète des mesures de restriction

sur le site internet de l'État en Meurthe-et-Moselle

Économiser l'eau,
c'est protéger notre avenir.

Préserver notre environnement | Sécuriser la ressource | Réduire notre consommation

CONTACT : Direction Départementale des Territoires
Service Environnement Risques Connaissance -03 83 91 41 06-

VigiEau
Pour connaître les restrictions près de chez vous